

## CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 24 Septembre 2020**

### COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

Le vingt quatre septembre deux mille vingt, dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de monsieur PUJOS Henri, Maire.

**PRESENTS** : PUJOS Henri – JALLET Jean-Philippe – MARTIN Bernard - FAYET Noël – CHERVIN Nicole FONTAINE Joël – QUIRIJNS Floor – GUILLON Frédéric - GUILLON Fabien - HERAULT Isabelle – LOUSTALNIAU Jordan lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : CHERVIN Nicole

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

#### **FINANCES**

##### **I. COMMUNAUTE DE COMMUNES - Fonds de concours 2020**

Le Conseil Municipal décide de solliciter le fonds de concours de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire pour les opérations d'investissements de l'année 2020.

##### **II. ADMISSION EN NON VALEUR**

Le Conseil Municipal admet en non valeur un titre de recettes dont le montant s'élève à 150 € au titre de l'année 2020.

#### **CHANTIER INTERNATIONAL**

Le Conseil Municipal décide l'adhésion de la Commune à l'association Créneau de Montcombroux les Mines, retenue pour la réalisation d'un chantier international de jeunes volontaires, et le versement d'une subvention d'un montant de 50 € sur l'année 2020.

#### **PROJETS**

##### **I. CLOTURE COUR ECOLE/LOGEMENT « E »**

Le Conseil Municipal décide la réalisation de travaux de sécurisation de l'école par la création d'une clôture en panneaux rigides entre la cour de l'école et le logement communal « F ».

##### **II. VALORISATION DU TERRAIN CONSTRUCTIBLE**

Le Conseil Municipal appelé à se prononcer sur le projet consistant à :

- agrandir les locaux dédiés au bar – multiservices et les adapter aux PMR ;
- créer un parking propre au bar-multiservices ;
- construire un logement intergénérationnel composé d'un appartement de type T3 adapté PMR et d'un studio, dans le but de revitaliser le centre-bourg en développant une offre de logements et de services adaptée aux besoins des habitants, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents,
- décide d'engager la Commune dans le projet de construction d'un bar – multiservices avec adaptation PMR des locaux et d'un logement intergénérationnel, sur le terrain communal situé dans le bourg, dont le montant est estimé à 348 000 € HT et sollicite une subvention auprès de l'Etat - DETR -, du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes, du Conseil Départemental de l'Allier et de tout autre partenaire susceptible d'aider la Commune à mener à bien ce projet.

Fait à SORBIER, le 1<sup>er</sup> Octobre 2020



Le Maire,  
PUJOS Henri